

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 22 juin 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs**

Procès-verbal de la séance tenue le **mardi 22 juin 2021**, à **19 h 30**, au centre administratif du Centre de services scolaire des Découvreurs, situé au 100-945, avenue Wolfe à Québec et **sous la présidence de Stéphane Lapierre, président du Conseil d'administration.**

PRÉSENCES

Stéphane LAPIERRE — Président (Teams)

Patricia BERNARD — Communauté (Teams)

Sébastien BOUCHER — Parent (Teams)

Cassandra BUI — Communauté (Teams)

Martin CORBEIL — Parent (Teams)

Magalie DESCHÊNES — personnel professionnel (Teams)

Sonia FALARDEAU — personnel soutien (Teams)

Émilie FOURNIER — Communauté (Teams)

Marie des Neiges GENEST — Communauté (Teams)

Vicky LAMONTAGNE — personnel cadre (Teams)

Guy LANGLOIS — personnel enseignant (Teams)

Daniel LEMELIN — directeur d'établissement (Teams)

Sébastien POMERLEAU — Parent (Teams)

Nathalie SIMARD – Parent (Teams) (Arrivée à 19h33)

Claudie ST-HILAIRE — Communauté (Teams) (Arrivée à 19h55)

Geneviève BUSSIÈRES — personnel cadre sans droit de vote

Christian PLEAU — directeur général (Teams)

Mélanie CHAREST — directrice du Service du secrétariat général et des communications (Teams)

ABSENCES

Aucune

INVITÉS

Julie AUBIN — directrice du Service des ressources matérielles

Éric BEAUPRÉ — directeur général adjoint et directeur des Services éducatifs

Josée CLOUTIER — directrice du Service des technologies de l'information

Marie-Pierre LAMARCHE — directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources humaines

Guillaume MÉTIVIER — directeur du Service des ressources financières et du transport scolaire

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 22 juin 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs**

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. CONSTATATION DU QUORUM

Le président du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs constate le quorum à la séance régulière du 22 juin 2021.

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C.A. 085-20-21

Il est proposé par Patricia Bernard, appuyée par Guy Langlois d'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance
 - 1.1. Constatation du quorum;
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour;
 - 1.3. Déclaration conflits d'intérêts.
2. Intervention du public
 - 2.1. Politique de transfert des élèves – Jean-Louis Couture.
3. Procès-verbal
 - 3.1. Séance ordinaire tenue le 25 mai 2021;
 - 3.2. Suivis au procès-verbal de la séance du 25 mai 2021.
4. Correspondance et documents informatifs
5. Rapports
 - 5.1. Rapport du président du Conseil d'administration;
 - 5.2. Rapport du directeur général du Centre de services scolaire des Découvreurs;
 - 5.3. Rapport du Comité de gouvernance et d'éthique;
 - 5.4. Rapport du Comité de vérification;
 - 5.5. Rapport du Comité des ressources humaines.
6. Affaires reportées pour prise de décision
7. Affaires nouvelles pour prise de décision
 - 7.1. Contrat de gestion et d'exploitation des parcs de stationnement;
 - 7.2. Services professionnels en ingénierie électromécanique pour le remplacement des systèmes mécaniques et électriques à l'École secondaire De Rochebelle;

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 22 juin 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs**

- 7.3. Plan d'effectifs du personnel de soutien dans le secteur de l'adaptation scolaire pour l'année scolaire 2021-2022;
- 7.4. Programme d'accompagnement aux présidences concernant la formation obligatoire des membres des Conseils d'établissement prescrite par le ministère de l'Éducation du Québec;
- 7.5. Calendrier des séances régulières du Conseil d'administration pour l'année scolaire 2021-2022;
- 7.6. Détermination des critères et modalités pour l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs;
- 7.7. Bilan du directeur général pour l'année scolaire 2020-2021.
- 8. Présentation sans prise de décision – période réservée aux invités, directions de services
- 9. Affaires et questions diverses
 - 9.1. Période de questions et tableau des suivis;
 - 9.2. Suivi aux questions.
- 10. Dossiers à huis clos
 - 10.1. Décès d'un enfant;
 - 10.2. Évaluation du DG.
- 11. Levée de la séance

1.3. DÉCLARATION CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucune

2.0 INTERVENTION DU PUBLIC

2.1. POLITIQUE DE TRANSFERT DES ÉLÈVES – JEAN-LOUIS COUTURE

Monsieur Jean-Louis Couture s'adresse aux membres du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs concernant l'application du *Cadre de référence relatif aux critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire*, en ce qui a trait au transfert des élèves dans une autre école. Il parle au nom de plusieurs parents de l'école Saint-Yves ayant des préoccupations en lien avec les critères de ce cadre de référence.

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 22 juin 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs

Sans remettre en question le contenu et la nécessité de ce cadre de référence et en tenant compte des défis que doit traverser le Centre de services scolaire des Découvreurs depuis la dernière année, Monsieur Couture aimerait mettre en lumière et dénoncer les problématiques de communication avec les parents dans la situation du transfert d'élèves à l'école Saint-Yves. Il mentionne que cette lacune au niveau de la communication a amené une impression d'un manque de respect envers les parents ce qui a miné leur confiance envers la légalité du processus et la bonne foi du Centre de services scolaire des Découvreurs. Il mentionne également que la communication tardive de cette situation a compromis la possibilité de trouver des solutions alternatives aux transferts dans les délais requis. Il mentionne que les parents des enfants concernés ont eu peu de temps pour accueillir la nouvelle.

Monsieur Couture sollicite l'aide du Conseil d'administration afin de réviser la façon de faire pour mieux accompagner les familles dans un tel processus. Il croit que l'école Saint-Yves aurait pu communiquer de façon plus appropriée afin d'expliquer leur décision aux parents. Il aurait aimé connaître les options envisagées avant les transferts et s'assurer que cette décision était effectivement la dernière option.

Il mentionne finalement que le but de toutes les interventions des parents cette semaine était d'avoir une approche plus humaine et structurante pour s'assurer de la continuité et de la stabilité psychologique des élèves. Monsieur Couture mentionne qu'il ne s'agit pas ici de se réfugier derrière la règle, mais de se soucier de tous les autres aspects entourant cette décision, entre autres, d'accompagner les familles dans ce que ce transfert implique. Il aurait apprécié que cette nouvelle soit annoncée avant l'inscription en début d'année et non le 17 juin dernier afin que les parents puissent se faire à l'idée et préparer leurs enfants à ce changement.

3.0 PROCÈS-VERBAL

3.1. SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 25 MAI 2021

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I -13.3);

C.A. 086-20-21

Il est proposé par Sonia Falardeau, appuyée par Martin Corbeil et résolu unanimement :

- 1) DISPENSER** la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 25 mai 2021;

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 22 juin 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs

2) **ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 25 mai 2021 tel qu'il a été rédigé.

3.2. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 25 MAI 2021

Le directeur général du Centre de services scolaire des Découvreurs mentionne qu'il a un suivi quant à la résolution portant le numéro C.A. 074-20-21 relativement à la relocalisation des classes spécialisées au secondaire pour l'année scolaire 2022-2023.

Monsieur Pleau confirme qu'il y a eu des communications avec les parents concernés. La direction de l'École secondaire De Rochebelle est en contact avec ceux-ci.

Il mentionne finalement que pour ce qui est de la rencontre officielle entre l'École secondaire De Rochebelle et les parents, elle sera prévue au retour des classes en septembre 2021 en vue du transfert des élèves prévu pour la rentrée scolaire de 2022. Monsieur Pleau prévoit tout de même rester en contact avec les parents d'ici cette rencontre officielle et espère pouvoir les rencontrer en présentiel à ce moment.

4.0 CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS INFORMATIFS

La secrétaire générale mentionne qu'il n'y a aucun dépôt de correspondance et de documents informatifs.

5.0 RAPPORTS

5.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs mentionne avoir assisté à la conférence de presse du ministre de l'Éducation tenue le 22 juin 2021 à l'École du Campanile concernant l'annonce des agrandissements d'écoles et précise qu'il laisse le directeur général, Monsieur Christian Pleau annoncer la bonne nouvelle aux membres du Conseil d'administration.

Il mentionne également avoir tenu un huis clos statutaire lors de la dernière rencontre du Conseil d'administration le 25 mai 2021 qui a été très apprécié des membres du Conseil d'administration. Cependant, le président souhaite que Geneviève Bussièrès (membre délibérante, mais non-votante) soit incluse dans ce huis clos statutaire et qu'elle soit toujours invitée à cette partie du Conseil d'administration. À ce sujet, le président mentionne avoir consulté la secrétaire générale et

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 22 juin 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs

confirme qu'il n'y a pas de contre-indication à la présence de Geneviève Bussièrès lors des huis clos statutaires.

5.2. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS

Le directeur général, Christian Pleau, mentionne aux membres du Conseil d'administration qu'un rapport des faits saillants de chacun des services administratifs pour le dernier mois a été déposé sur la plateforme de gouvernance scolaire.

Il mentionne également vouloir rediscuter avec les membres du Conseil d'administration de la forme de son rapport mensuel et de son Bilan annuel afin de s'assurer de la satisfaction du Conseil d'administration au regard de ces documents dans un but d'amélioration et d'une reddition de compte plus efficace.

Monsieur Pleau mentionne également que le Centre de services scolaire des Découvreurs poursuit son affectation des gestionnaires depuis la dernière rencontre du Conseil d'administration le 25 mai 2021. Il mentionne entre autres le départ à la retraite de Louise Matte, agente administrative de la direction générale et son remplacement par Marie-Hélène Dubé, membre du personnel du Centre de services scolaire des Découvreurs depuis déjà plusieurs années.

Il mentionne la nomination de trois (3) nouvelles directions adjointes aujourd'hui en plus de celles incluses dans le rapport du directeur général. Il ne resterait donc qu'un seul poste de direction adjointe à pourvoir pour terminer l'année à l'École des Pionniers, pavillon Laure-Gaudreault.

Il mentionne finalement la bonne nouvelle annoncée plus tôt lors de la conférence de presse à l'École du Campanile concernant les agrandissements d'écoles. Il dit avoir eu des réponses positives pour trois de nos écoles dont l'ajout de dix (10) classes à l'École du Campanile, huit (8) classes à l'École Saint-Louis-de-France et treize classes à l'École Saint-Yves. Il mentionne que ça ne réglera pas le problème du transfert d'élèves de cette année et que le problème de capacité de l'École Saint-Yves est bien connu depuis déjà quelques années, mais qu'avec cet investissement de près de 46 millions pour notre Centre de services scolaire, les parents de nos élèves pourront vivre sans le spectre du transfert de leurs enfants dans une autre école.

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 22 juin 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs

Cet investissement nous permettra également accueillir les maternelles quatre (4) ans telles que le gouvernement le souhaite et pour le Conseil d'administration d'avoir à revoir les aires de desserte.

5.3. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Martin Corbeil mentionne que le Comité de gouvernance et d'éthique s'est rencontré le 7 juin 2021.

Il mentionne que les évaluations du Conseil d'administration complétées après chaque rencontre ont été remplies presque majoritairement de façon positive. Il mentionne que c'est une très grande réussite pour lui, mais également pour tous les membres du Comité et les remercie de leur implication cette année.

Il mentionne finalement que la prochaine rencontre du Comité de gouvernance et d'éthique aura lieu au début de la prochaine année scolaire.

5.4. RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Marie des Neiges Genest informe le Conseil d'administration que le Comité de vérification n'a pas tenu de rencontre ce mois-ci, elle n'a donc pas de rapport pour le Conseil d'administration.

5.5. RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Magalie Deschênes informe le Conseil d'administration que le Comité des ressources humaines s'est rencontré le 22 juin 2021, tout juste avant la présente séance du Conseil d'administration.

Elle mentionne que les membres du Comité ont discuté du plan d'effectifs du personnel en adaptation scolaire à la suite de la présentation de celui-ci par Nicolas Villeneuve, coordonnateur à la direction du Service des ressources humaines.

6.0 AFFAIRES REPORTÉES POUR PRISE DE DÉCISION

La secrétaire générale mentionne qu'il n'y a aucune affaire reportée pour prise de décision pour la séance ordinaire du 22 juin 2021.

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 22 juin 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs**

7.0 AFFAIRES NOUVELLES POUR PRISE DE DÉCISION

7.1. CONTRAT DE GESTION ET D'EXPLOITATION DES PARCS DE STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I-13.3);

CONSIDÉRANT le *Décret 882-2018 Concernant les organismes publics qui doivent faire affaire exclusivement avec la Société québécoise des infrastructures relativement à l'exploitation et la gestion de leurs espaces de stationnement*;

CONSIDÉRANT que la Société québécoise des infrastructures a mandaté la Société Parc-Auto du Québec pour la gestion et l'exploitation des espaces de stationnement des organismes visés par ce décret;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Découvreurs est assujéti à l'obligation de faire affaire exclusivement avec la Société québécoise des infrastructures pour la gestion et l'exploitation de ses espaces de stationnement en vertu de ce décret;

CONSIDÉRANT les prescriptions du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*;

CONSIDÉRANT que l'entente de partenariat entre le Centre de services scolaire des Découvreurs et la Société Parc-Auto du Québec se termine le 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT que ce type d'entente de partenariat quant à la gestion des aires de stationnement ne comporte pas de dépense de fonds publics;

CONSIDÉRANT que la présente entente est une entente de service et que la durée est établie à cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Découvreurs établit les politiques de tarification et d'utilisation de ses aires de stationnement;

C.A. 087-20-21

Il est proposé par Sonia Falardeau, appuyée par Sébastien Boucher et résolu à la majorité, à la suite d'un appel au vote demandé par Guy Langlois :

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 22 juin 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs

- 1) **AUTORISER** l'entente de gestion et d'exploitation des aires de stationnement du Centre de services scolaire des Découvreurs à la Société Parc-Auto du Québec du 1er juillet 2021 au 30 juin 2026;
- 2) **AUTORISER** le directeur général à signer l'entente substantiellement conforme aux termes et conditions mentionnés, et ce, conformément au projet d'entente déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 87-20-21.

7.2. SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE ÉLECTROMÉCANIQUE POUR LE REMPLACEMENT DES SYSTÈMES MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES À L'ÉCOLE SECONDAIRE DE ROCHEBELLE

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I-13.3);

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c. C-65.1);

CONSIDÉRANT les prescriptions du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* (RLRQ c. C-65.1, r.4);

CONSIDÉRANT la *Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics* (C.T. 215340);

CONSIDÉRANT les prescriptions du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*;

CONSIDÉRANT les *Règles relatives à l'approvisionnement en biens et services et à l'octroi des contrats de la Commission scolaire*, adoptées par la résolution C.E. 058-10-11 et son amendement C.E. 074-15-16;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public n° 20000073 paru sur le système électronique d'appel d'offres pour les services professionnels en ingénierie électromécanique pour le projet de remplacement des systèmes mécaniques et électriques à l'École secondaire De Rochebelle;

CONSIDÉRANT le rapport du Comité de sélection faisant état de leur recommandation à la suite de l'analyse des soumissions reçues, lequel rapport est déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 88-20-21;

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 22 juin 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs**

C.A. 088-20-21

Il est proposé par Vicky Lamontagne, appuyée par Cassandra Bui et résolu unanimement :

- 1) **RETENIR** la firme ayant obtenu le meilleur pointage soit, la firme Génecor Experts-Conseils pour les services professionnels en ingénierie électromécanique pour le remplacement des systèmes mécaniques et électriques à l'École secondaire De Rochebelle;
- 2) **AUTORISER** le directeur général à signer le contrat de service avec la firme retenue.

7.3. PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN DANS LE SECTEUR DE L'ADAPTATION SCOLAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I- 13.3);

CONSIDÉRANT l'article 13.17 du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*;

CONSIDÉRANT la résolution portant la recommandation favorable du Comité des ressources humaines du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs d'approuver le *Plan d'effectifs du personnel de soutien dans le secteur de l'adaptation scolaire pour l'année scolaire 2021-2022* tel que présenté, laquelle résolution est déposée au soutien des présentes sous la cote C.A. 89-20-21;

C.A. 089-20-21

Il est proposé par Daniel Lemelin, appuyé par Sonia Falardeau et résolu unanimement :

- 1) **APPROUVER** le *Plan d'effectifs du personnel de soutien dans le secteur de l'adaptation scolaire pour l'année scolaire 2021-2022* déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 89-20-21;
- 2) **MANDATER** le directeur général pour y apporter les amendements qui n'y sont pas substantiellement incompatibles ou qui permettent d'en améliorer les modalités d'application.

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 22 juin 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs**

7.4. PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT AUX PRÉSIDENTES CONCERNANT LA FORMATION OBLIGATOIRE DES MEMBRES DES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT PRESCRITE PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3);

CONSIDÉRANT la résolution portant la recommandation favorable du Comité de gouvernance et d'éthique du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs d'approuver le programme d'accompagnement des membres des conseils d'établissement concernant la formation obligatoire prescrite par le ministère de l'Éducation du Québec tel que présenté, laquelle résolution est déposée au soutien des présentes sous la cote C.A. 90-20-21;

C.A. 090-20-21

Il est proposé par Émilie Fournier, appuyée par Marie des Neiges Genest et résolu unanimement :

- 1) APPROUVER** le programme d'accompagnement des présidences concernant la formation obligatoire des membres des Conseils d'établissement prescrite par le ministère de l'Éducation du Québec tel que présenté par le Comité de gouvernance et d'éthique;
- 2) FOURNIR** aux présidences et aux directions d'établissement, la planification de formation tel que présentée et déposée au soutien des présentes sous la cote C.A. 90-20-21.

7.5. CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Les membres du Conseil d'administration sont appelés à fixer par résolution, le calendrier des séances ordinaires pour l'année scolaire 2021-2022, ainsi que l'heure de la tenue desdites séances, et ce, en tenant compte des prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I-13.3).

CONSIDÉRANT la proposition de Patricia Bernard et à la suite de l'appel au vote par le président, de changer l'heure de commencement des séances ordinaire du Conseil d'administration à 17h30 qui est refusée à la majorité.

CONSIDÉRANT la proposition de Vicky Lamontagne et à la suite de l'appel au vote par le président, de changer l'heure de commencement

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 22 juin 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs

des rencontres du Conseil d'administration à 19h qui est refusée à la majorité.

C.A. 091-20-21

Il est proposé par Sonia Falardeau, appuyée par Martin Corbeil et résolu unanimement :

- 1) **ADOPTER** les dates suivantes qui feront état du calendrier des séances régulières du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs pour l'année scolaire 2021-2022 :

DATES	HEURES
31 août 2021	19h30
28 septembre 2021	19h30
26 octobre 2021	19h30
30 novembre 2021	19h30
21 décembre 2021	19h30
25 janvier 2022	19h30
22 février 2022	19h30
29 mars 2022	19h30
26 avril 2022	19h30
24 mai 2022	19h30
21 juin 2022	19h30

PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS

Il est proposé par Guy Langlois, appuyé par Sébastien Pomerleau, d'amender la proposition principale numéro un (1) et de modifier les dates de rencontres suivantes, la proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité :

- a) Modifier au calendrier la rencontre du 30 novembre 2021 pour le 23 novembre 2021;
- b) Modifier au calendrier la rencontre du 21 décembre 2021 pour le 14 décembre 2021.

Il est proposé par Sébastien Pomerleau, d'amender la proposition principale numéro un (1) et de changer l'heure de commencement des séances ordinaires du Conseil d'administration à 19h15 et à la suite de l'appel au vote demandé par le président, la proposition d'amendement est adoptée à la majorité.

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 22 juin 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs**

7.6. DÉTERMINATION DES CRITÈRES ET MODALITÉS POUR L'ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I- 13.3);

CONSIDÉRANT la résolution portant la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs au regard de la détermination des critères et modalités pour l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs;

C.A. 092-20-21

Il est proposé par Guy Langlois, appuyé par Cassandra Bui et résolu unanimement :

1) ENTÉRINER les recommandations suivantes présentées par le Comité de gouvernance et d'éthique :

a) Le maintien des deux (2) sondages après chacune des séances du Conseil d'administration du Centre de services scolaire pour l'année scolaire 2021-2022 tout en permettant à la direction du Service du secrétariat général et des communications de les adapter en fonction des zones de vigilance suivantes :

- 1) La fermeture des caméras;
- 2) La longueur des séances et la gestion du temps alloué à chacun des points;
- 3) Trouver un équilibre entre la présentation des dossiers et les questions que les points suscitent;
- 4) Interrogation sur la nature des interventions des membres;
- 5) S'assurer que l'ensemble des membres du C.A. participent activement aux travaux;

b) Que les membres puissent s'exprimer, à la fin de chaque année scolaire, sur les dossiers sur lesquels le Conseil d'administration souhaiterait s'enquérir pour l'année scolaire qui suit;

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 22 juin 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs

c) Prendre acte des dossiers suivants à prendre en considération pour l'année scolaire 2021-2022 pour l'élaboration du calendrier des travaux du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs qui demeure à l'entière discrétion de la présidence et de la direction générale :

1) La planification des lancements en consultation;

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est proposé par Stéphane Lapierre, d'amender la proposition principale numéro un (1) et d'ajouter le point suivant, la proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité :

d) Que les membres puissent s'exprimer, au début de la prochaine année scolaire, lors de la première rencontre du Conseil d'administration le 31 août 2021, sur les dossiers sur lesquels le Conseil d'administration souhaiterait s'enquérir pour l'année scolaire 2021-2022.

7.7. BILAN DU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Le directeur général présente son bilan de l'année scolaire 2020-2021 aux membres du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs.

Ce bilan fait état des faits saillants et de la reddition de compte pour l'année scolaire présentement en cours sur les plans pédagogiques et administratifs, et ce, en application du *Plan d'engagement vers la réussite 2018-2023*.

Ce Bilan sous sa forme actuelle en est à sa dernière année considérant qu'il s'agissait d'un document présenté au Conseil des commissaires faisant état de l'ancienne délégation de pouvoirs. Ainsi, un nouveau document sera présenté dès l'an prochain permettant de respecter le *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du conseil d'administration du centre de services scolaire des découvreurs*.

Finalement, la présentation du Bilan du directeur général pour l'année 2020-2021 sera complétée par une période de retour sur les attentes qui lui ont été signifiées, et ce, en huis clos.

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 22 juin 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs**

C.A. 093-20-21

Il est proposé par Vicky Lamontagne, appuyée par Martin Corbeil et résolu unanimement :

- 1) **PRENDRE ACTE** du *Bilan du directeur général pour l'année scolaire 2020-2021* déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 93-20-21;

8.0 PRÉSENTATION SANS PRISE DE DÉCISION – PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS, DIRECTIONS DE SERVICES

La secrétaire générale mentionne qu'il n'y a aucun sujet à traiter sous ce point.

9.0 AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Les membres du Conseil d'administration sont invités à poser leurs questions.

10.0 DOSSIERS À HUIS CLOS

C.A. 094-20-21

Il est proposé par Sébastien Pomerleau, appuyée par Nathalie Simard et résolu unanimement :

- 1) **DÉCRÉTER** un huis clos pour traiter des dossiers suivants :

10.1. DÉCÈS D'UN ENFANT;

10.2. ÉVALUATION DU DG.

C.A. 095-20-21

Il est proposé par Stéphane Lapierre et résolu unanimement :

- 1) **LEVER** le huis clos.

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 22 juin 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs**

11.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

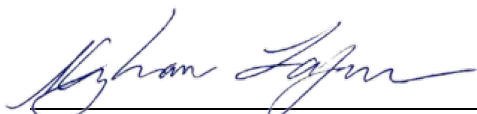
C.A. 096-20-21

Il est proposé par Stéphane Lapierre et résolu unanimement de lever la séance ordinaire du Conseil d'administration du 22 juin 2021.


Il est 23h09,

Le président,

La secrétaire générale,



Stéphane Lapierre



Mélanie Charest